

## Remerciements et liens utiles :

Régie du bâtiment du Québec (RBQ)  
rbq.gouv.qc.ca

Corporation des maîtres mécaniciens  
en tuyauterie du Québec (CMMTQ)  
cmmmq.org

**Note importante:** Tous les dessins présentés dans ce dépliant sont à titre indicatif, ils ne peuvent être considérés comme réglementaires. Des conditions s'appliquent selon le Code de construction du Québec – chapitre III – Plomberie. Pour avoir des informations sur le type de clapet qui convient à votre bâtiment, sur son installation et son entretien, il est fortement recommandé de consulter un entrepreneur en plomberie qui est membre de la CMMTQ. Dans tous les cas, votre clapet doit être facilement accessible et il est recommandé de faire un entretien régulier pour assurer son bon fonctionnement.

Pour information communiquez avec le 311  
ou votre ville.

Pour en savoir plus sur les actions que vous pouvez  
entreprendre afin de protéger votre domicile contre  
les refoulements et inondations, consultez notre site  
Internet à :

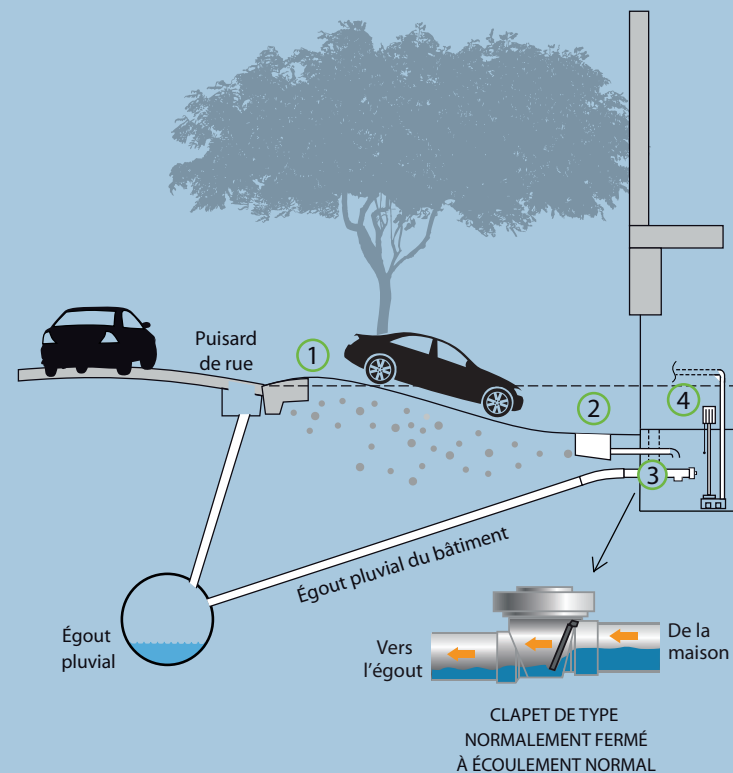
[ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal](http://ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal)



English version also available  
Studio de design graphique, Ville de Montréal, 000554-6968 (04-2011)

## Solutions pour une entrée de garage avec pente descendante vers la maison:

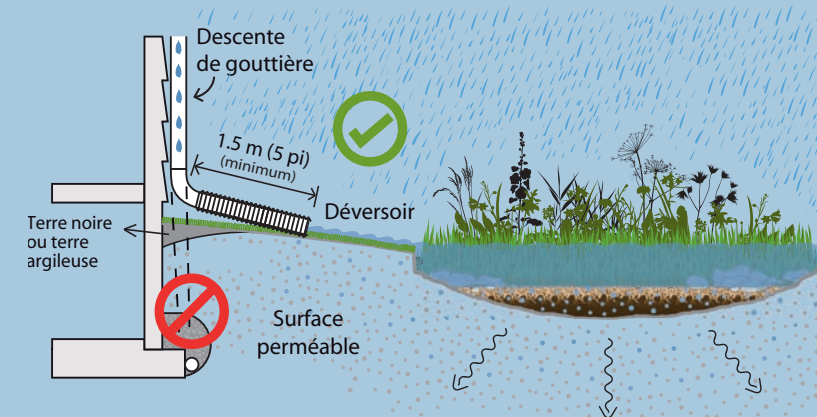
1. Surélévation entre la voie publique et l'entrée de garage.
2. Fosse extérieure de dimension suffisante et en bon état de fonctionnement, située en bas de la pente de garage.
3. Clapet antiretour de type normalement fermé, posé sur le tuyau d'évacuation de la fosse de retenue intérieure. Un tuyau de ventilation doit aussi être installé en aval du clapet vers l'égout pluvial du bâtiment, selon les exigences de la réglementation de la municipalité.
4. Fosse de retenue dotée d'un équipement de relevage automatique relié à l'égout pluvial du bâtiment. La conduite d'évacuation de l'équipement doit être munie d'un clapet antiretour et avoir une dérivation vers l'extérieur en cas de refoulement, selon les exigences de la réglementation de la municipalité.



## Si vous avez un toit en pente, débranchez vos gouttières du drain de fondation.

Cette action vous permettra :

- De protéger les fondations de votre bâtiment;
- De réacheminer l'eau de pluie vers vos aménagements paysagers, afin de diminuer l'arrosage. Une action efficace d'économie d'eau potable.



## Aménagez un jardin d'eau! Les plantes adorent l'eau de pluie...

Une fois vos gouttières débranchées, détournez l'eau de pluie venant du toit vers la végétation, en installant un dispositif peu coûteux (langue de chat ou déversoir). Assurez-vous de l'amener à au moins 1,5 m (5 pi) des fondations. (Règlement 2008-47)

En vertu de l'article 3, paragraphe C, du Règlement 2008-47, sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal  
« Lorsque les eaux de drainage de toits sont captées par un système de gouttière (...), ces eaux doivent être dirigées sur la surface du sol à au moins 1,5 m (5 pi) d'un bâtiment, en évitant l'infiltration vers tout drain de fondation. »

RÉSEAU SÉPARATIF

# PROTÉGEZ-VOUS!

Pose de clapets contre  
les refoulements d'égout  
et autres actions simples

Montréal

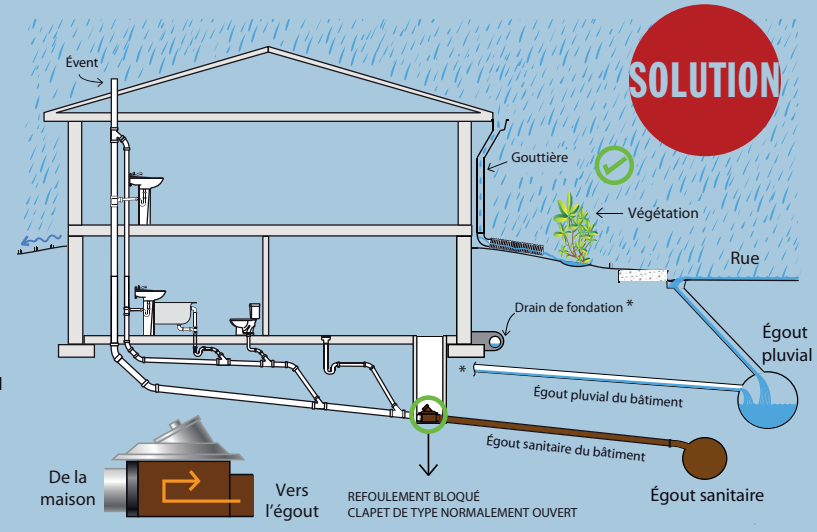
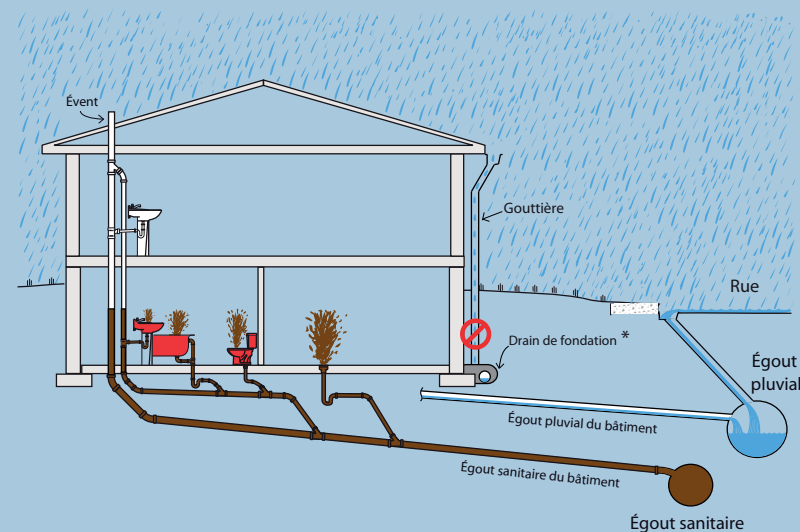
Dans un contexte de changements climatiques, les pluies intenses sont de plus en plus fréquentes. Ces averses envoient de grandes quantités d'eau en un temps record dans le réseau, ce qui peut occasionner un refoulement d'égout.

## Une ALTERNATIVE pour maison unifamiliale avec toit en pente Le clapet antiretour de type normalement ouvert.

### REFOULEMENT D'ÉGOUT SANITAIRE DÛ AUX PLUIES INTENSES

Lors de pluies intenses, les appareils sanitaires placés au sous-sol doivent être protégés des risques de refoulement.

Installé sur l'égout sanitaire, le clapet antiretour, de type normalement ouvert, est un dispositif conçu pour empêcher les eaux d'égout de refouler dans votre bâtiment. En cas de refoulement, la porte du clapet, qui est normalement ouverte, se referme et empêche l'eau de remonter.



\*L'eau de pluie captée par un système de gouttières ne doit pas être dirigée vers le drain de fondation, en vertu du **Règlement 2008-47**.

Les eaux pluviales provenant de la pompe de renvoi ou du drain de fondation, doivent être dirigées vers le réseau pluvial et non vers le sanitaire où elles peuvent causer des refoulements.

Lors des pluies intenses, essayez d'éviter l'utilisation de votre laveuse, lave-vaisselle, de tirer la chasse d'eau, de prendre une douche ou de vider votre bain. Les eaux usées, qui se drainent du bâtiment vers l'égout, risquent d'être bloquées par le clapet qui s'est refermé.

Ce type de clapet constitue une ALTERNATIVE acceptable pour éviter les refoulements d'égout. Il peut être installé sur l'égout sanitaire *seulement si toutes les conditions suivantes sont réunies* :

1. Si l'égout sanitaire ne dessert qu'un logement;
2. Si l'égout sanitaire dessert un bâtiment existant – et non pas une nouvelle construction;
3. Si l'égout sanitaire n'achemine pas d'eau pluviale;
4. Si le clapet ne dessert que des appareils sanitaires installés avant l'adoption prochaine du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout et inondation. *Si toutes ces conditions sont réunies et qu'il y a des équipements de relevage automatiques (pompe de renvoi), les tuyaux d'évacuation de ces équipements doivent être raccordés après le clapet normalement ouvert, qui est installé sur l'égout sanitaire du bâtiment.*

Il est préférable que les pentes du terrain éloignent du bâtiment l'eau de ruissellement.

\* Afin d'éviter les risques d'infiltration, les eaux en provenance du drain de fondation doivent se déverser à l'intérieur du bâtiment avant d'être envoyées à l'égout pluvial, selon les exigences de la réglementation de la municipalité.

La Ville de Montréal est sensible aux impacts des pluies intenses. Afin de réduire le nombre de refoulements, elle déploie des efforts constants dans le but d'améliorer les réseaux de drainage et de diminuer le débit d'eau de pluie acheminé dans ces réseaux.

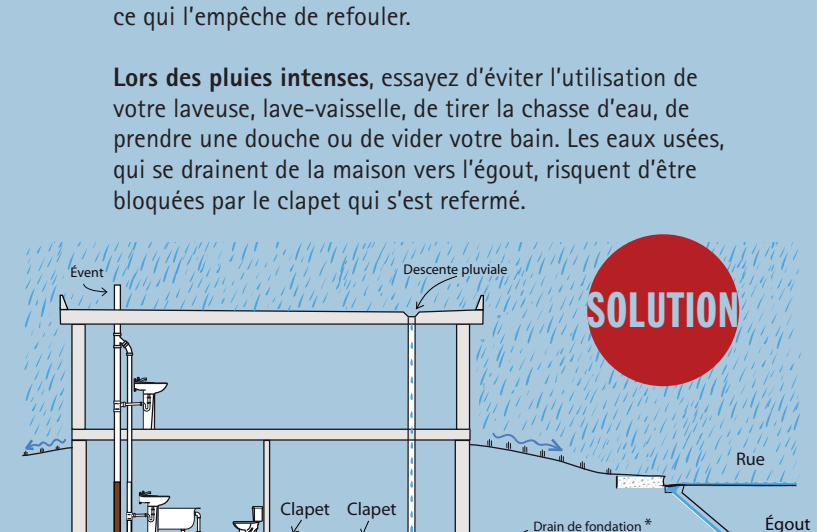
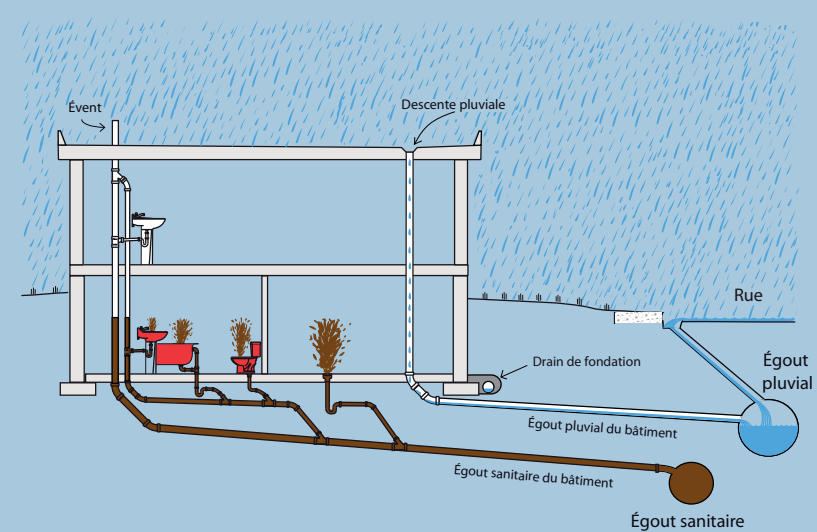
## Pour tous les types de bâtiments avec un toit plat, POSEZ UN CLAPET de type normalement fermé.

### REFOULEMENT D'ÉGOUT DÛ AUX PLUIES INTENSES

Pour empêcher l'eau d'égout de remonter dans votre sous-sol, les appareils sanitaires doivent être protégés par un clapet *de type normalement fermé*.

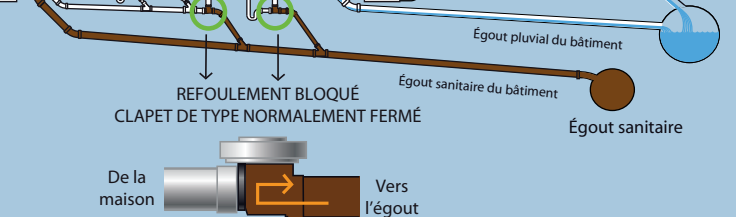
Le clapet antiretour, *de type normalement fermé*, est un dispositif conçu pour empêcher les eaux d'égout de refouler dans votre bâtiment. La porte du clapet ne s'ouvre que pour l'évacuation normale des eaux usées. En cas de refoulement, l'eau remonte en sens inverse et se trouve bloquée, ce qui l'empêche de refouler.

Lors des pluies intenses, essayez d'éviter l'utilisation de votre laveuse, lave-vaisselle, de tirer la chasse d'eau, de prendre une douche ou de vider votre bain. Les eaux usées, qui se drainent de la maison vers l'égout, risquent d'être bloquées par le clapet qui s'est refermé.



Les immeubles avec un toit plat n'ont pas de gouttières extérieures, mais des descentes pluviales intérieures. Ces dernières doivent acheminer l'eau vers l'égout pluvial, en vertu de l'article 3, paragraphe A, du **Règlement 2008-47** « Dans un territoire pourvu d'un réseau séparatif, (...) les eaux pluviales, incluant les eaux de drainage de toits captées par un système de plomberie intérieure; (...) doivent être dirigées au réseau d'égout pluvial ou à un cours d'eau. »

Les eaux pluviales provenant du toit, de la pompe de renvoi ou du drain de fondation doivent être dirigées vers le réseau pluvial et non vers le sanitaire où elles peuvent causer des refoulements.



Il est préférable que les pentes du terrain éloignent du bâtiment l'eau de ruissellement.

\* Afin d'éviter les risques d'infiltration, les eaux en provenance du drain de fondation doivent se déverser à l'intérieur du bâtiment avant d'être envoyées à l'égout pluvial, selon les exigences de la réglementation de la municipalité.